

Mode d'emploi du Répertoire des soins palliatifs et de l'accompagnement

Que contient le répertoire ?

Le répertoire contient un ensemble de données concernant les structures spécialisées en soins palliatifs (telles que définies par la circulaire de février 2002) et en accompagnement :

- les équipes mobiles de soins palliatifs (EMSP)
- les unités fixes de soins palliatifs (USP)
- les réseaux de maintien à domicile,
- les services d'hospitalisation à domicile (HAD), polyvalents ou ayant des activités spécifiques en soins palliatifs
- les lits "identifiés" (anciennement dits "dédiés") pour la pratique des soins palliatifs au sein d'un service particulier
- les associations de bénévoles d'accompagnement

Comme tout répertoire, celui-ci n'est certainement pas exhaustif, mais c'est sûrement le meilleur outil disponible pour trouver une structure susceptible d'intervenir pour un malade en fin de vie ou son entourage. En effet, chaque structure est caractérisée par sa zone d'intervention. Ainsi quand on interroge le répertoire pour une commune donnée il fournit en réponse non seulement les structures basées dans cette commune mais aussi toutes celles dont le rayon d'intervention comprend cette commune.

Comment faire une recherche ?

En cliquant sur Rechercher, vous accéderez à un masque permettant une recherche des données. Celle-ci peut se faire à partir d'un seul critère ou de plusieurs :

1 - Chercher à partir d'un nom de structure :

- Taper le nom de la structure et cliquer sur "Rechercher"
- Vous pouvez affiner votre recherche en tapant soit le nom d'une commune ou son code postal, soit en sélectionnant le département ou la région dans la liste proposée.

2 - Chercher à partir d'un type de structure :

- Sélectionner un type de structure dans la liste proposée et cliquer sur "Rechercher"
- Vous pouvez affiner votre recherche en tapant soit le nom d'une commune ou son code postal, soit en sélectionnant le département ou la région dans la liste proposée.

3- Chercher à partir d'une localisation :

- Chercher **par ville** : taper le nom ou le code postal de la commune dans laquelle on cherche une structure spécialisée (il s'agit donc de la commune dans laquelle est située la personne pour laquelle on cherche une adresse), puis cliquer sur "Rechercher". Il n'est pas nécessaire de taper le nom d'une région ou d'un département.

La recherche automatique est effectuée sur la combinaison de lettres entrées. Par exemple, si vous tapez PERI (ou "peri") dans le champ ville, vous obtiendrez tous les résultats correspondant à un nom de ville contenant la combinaison de lettre "PERI". La combinaison de lettres tapées peut être en majuscules ou en minuscules : le même résultat est le même. Cela permet de retrouver des communes sans être certain de l'orthographe... Attention : Paris est la seule ville pour laquelle ont été pris en compte les arrondissements qui sont considérés comme des villes dans le département 75.

- Pour **élargir la recherche au département** : taper le numéro du département ou sélectionner son nom dans la liste proposée ; dans ce cas, il est inutile de taper le nom d'une ville ou d'une région .
- Pour **élargir la recherche à la région** : sélectionner le département dans la liste proposée ; dans ce cas, il est inutile de taper le nom d'une ville ou d'un département.

Comment imprimer une recherche ?

- Pour **imprimer la recherche** que vous venez de faire : descendre en bas de page et cliquer sur "Afficher tous les résultats". Une nouvelle fenêtre va s'ouvrir : vous pouvez alors faire un "Aperçu pour avant impression" dans le menu "Ficher" (pour avoir une idée de la mise en forme et du nombre de pages) et imprimer le document.
- Pour **imprimer tout le Répertoire**, ne mentionner aucun nom ni aucun type de structure, puis cliquer sur "Rechercher" ; ensuite, descendre en bas de page et cliquer sur "Afficher tous les résultats". Une nouvelle fenêtre va s'ouvrir : vous pouvez alors faire un "Aperçu pour avant impression" dans le menu "Ficher" (pour avoir une idée de la mise en forme et du nombre de pages) et imprimer le document.

Comment mettre le Répertoire à jour ?

- **Votre structure n'est pas référencée dans le Répertoire** alors qu'elle intervient dans le champ des soins palliatifs ou de l'accompagnement : cliquer sur l'icône "Proposer une structure" au-dessus du masque de saisie et suivez les indications. Une fois validée votre proposition de création, nous procéderons à sa mise en ligne et vous enverrons un double par mail pour information et confirmation de votre part.
- **Les coordonnées de votre structure ont changé** : cliquer sur "Proposer une modification" au-dessus de la fenêtre qui indique les coordonnées actuelles et suivez les indications. Une fois que vous aurez validé votre modification, nous procéderons à sa mise en ligne et vous enverrons un double par mail pour information et confirmation de votre part.